

raient pu pratiquer au pied des remparts ou des tours (1).

Telle était, sans aucun doute, la véritable destination du souterrain, que l'on est convenu d'appeler les oubliettes du château de Châtillon. Ajoutons, au surplus, qu'il est d'autant plus difficile de croire à la tradition romanesque que nous combattons, qu'il est certain que la tour carrée de Châtillon, appartient comme la tour voisine, à l'architecture du *xv^e* siècle. Or l'on sait que déjà, à cette époque, la rigueur des peines s'était bien adoucie, et que le contrôle de la justice royale avait fait disparaître des juridictions seigneuriales tout ce qu'elles pouvaient avoir d'arbitraire.

Revenons à la description du château. L'escalier, placé entre les deux tours, servait à chacune d'elles. Le toit de la tour carrée, aussi bien que le plancher du deuxième étage, se sont effondrés depuis longtemps, mais on peut toujours arriver au sommet de la tour semi-cylindrique, dont la voûte a résisté à toutes les injures du temps.

Toute la partie nord du château est dans un état de ruine presque complet. Seuls les murs d'enceinte ont été épargnés et leurs fenêtres à croisillons nous apprennent que là aussi existaient des bâtiments d'habitation. Une tourelle cylindrique, découverte, bâtie en encorbellement à l'angle nord-est des remparts et destinée à faire le guet et à défendre à la fois la courtine du nord et la porte d'entrée du château, conserve aussi toujours entière sa couronne de créneaux. Depuis longtemps l'escalier qui y conduisait est détruit, et c'est ainsi que la main de l'homme l'a épargnée.

Au pied de cette tourelle commence la ligne des remparts

(1) Prosper Mérimée. Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Architecture militaire, p. 74. — Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'architecture française. T. I, p. 373. — VI, p. 451. — De Caumont. Architecture civile et milit., p. 496 et 563. — Congrès archéolog. de France. 23^e session, p. 177.